

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09-034

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le douze septembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER-FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Claude TOUILLOUX, Arnaud DE MAZENOD, Florence GAVARD, Patrice BRAUD.

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claude TOUILLOUX pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Eric LARDON, Florence GAVARD pouvoir à Margot SOLVIGNON, Patrice BRAUD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION AVEC LE COMITE DE LA LOIRE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240912-2024-09-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 18/09/2024

Première cause évitable de mortalité en France, le tabagisme est responsable de plus de 75 000 morts par an dont 45 000 par cancer. Le nombre de morts liés au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale.

L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac.

Pour dénormaliser le tabac

La dénormalisation est un concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable. Cette action s'insère donc dans la volonté de désintoxiquer la société française du tabac.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. L'interdiction de fumer dans les espaces verts renforce cette dénormalisation. Elle le renforce d'autant plus que les espaces verts sont des lieux associés, au plaisir et au « bien vivre ».

Inscrire les espaces sans tabac favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cible majeure des industriels du tabac.

Compte tenu de ce contexte, la commune de St Marcellin en Forez souhaite créer des espaces d'interdiction de fumer aux abords des écoles et s'est rapprochée de la ligue contre le cancer pour convenir des modalités de mise en œuvre et du suivi de l'opération « Espaces sans tabac ».

La commune de St Marcellin en Forez, le comité de la ligue, et la ligue contre le cancer s'engagent à réaliser des missions décrites à l'article 1 de la convention (notamment définir des espaces publics où sera interdite la consommation de tabac...).

Cette dernière prend effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide :

- D'approuver la convention avec le comité de la Loire de la ligue contre le cancer
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que document relatif à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 SEPTEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON**